

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mardi 4 décembre 2018 à 19 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Mandy DURET, Corine NERI, Delphine RICHARD et Véronique BENOIT

Excusé : Gilles PETIT

Absents : Jean-Paul RATEL, Lionel MURAZ

Secrétaire de séance : Delphine RICHARD a été nommée.

La Présidente propose tout d'abord d'ajouter deux points à l'ordre du jour, nécessitant une délibération : le paiement des factures d'investissement sur le début d'année 2019 et une décision modificative en faveur du compte 673 (titres annulés)

- Ne soulevant aucune observation, ces deux points sont ajoutés à l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 17 octobre 2018.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet**

La Présidente rappelle au Comité Syndical qu'à partir du 1^{er} février 2019, un agent va quitter la collectivité pour un départ à la retraite. Ce poste sera vacant à cette date, et il convient de le supprimer. Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique a été saisi, pour avis, et ce dernier a émis un avis favorable. Ce soir, le comité syndical doit également se prononcer sur cette proposition.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, soit 17h33 annualisées, à compter du 1^{er} février 2019.

❖ **Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet**

En contrepartie, la Présidente informe le Comité Syndical qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 17h52 annualisées, à compter du 1^{er} février 2019, en remplacement de l'agent partant à la retraite.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 17h52 annualisées.

❖ **Versement d'une subvention à l'association des petits de Planaise**

Lors du Conseil Syndical en date du 4 avril dernier, il avait été décidé que le Syndicat Intercommunal Scolaire prendrait en charge le cycle piscine, à hauteur de 2 000 €. A ce jour, les frais de transport ont déjà été réglés, par le SIVU pour la somme de 1170 €. Il convient donc, de verser à l'association « des petits de Planaise », la somme de 830 €, afin d'acquitter une partie des frais se rapportant aux entrées, et accompagnements des maîtres-nageurs, et d'être conforme à la décision prise lors du conseil syndical.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette décision.

❖ **Paiement des factures d'investissement en début d'année 2019**

La Présidente informe le Comité Syndical que l'équipement de la classe mobile, ainsi que l'équipement de trois classes en VPI (Vidéo Projecteurs Interactifs) sont en attente de livraison, et seront installés lors des vacances de Noël. La facturation devrait intervenir sur le début de l'année prochaine. Afin de pouvoir honorer ces règlements, La Présidente demande l'autorisation de pouvoir payer les factures d'investissement qui pourraient arriver en début d'année 2019, dans la limite de 25 % du montant voté au budget de 2018.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, autorise La Présidente à payer les factures d'investissement en début d'année 2019, dans la limite de 25 % du montant voté au budget de 2018.

❖ **Adhésion à CHORUS PRO proposé par AGATE**

CHORUS PRO, est une plateforme mise en place par l'Etat, pour gérer la réception, le suivi et l'archivage des factures électroniques adressées aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics. L'agence Alpine des Territoires, (AGATE) propose en partenariat avec la Société BERGER LEVRAULT, la mise en place d'un connecteur, ainsi que le paramétrage du logiciel de comptabilité, afin de télécharger automatiquement les factures du portail Chorus Pro. Le coût de cette prestation est de 156 € TTC, comprenant le paramétrage du connecteur, ainsi qu'une formation de 2 heures.

- Ne soulevant aucune réflexion, Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'adhésion à la plateforme CHORUS PRO.

❖ **Décision Modificative en faveur du compte 673 (titres annulés)**

Suite à une double annulation d'un mandat, se rapportant à la Société KONE, il est nécessaire d'annuler un ordre de reversement, pour un montant de 211.20 €. Afin de rectifier cette écriture, et sur conseil de la Trésorerie Générale, il convient d'établir un mandat au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur). Or à ce jour, les crédits budgétaires au compte 67 sont insuffisants pour mandater cette somme et la Présidente propose de voter une décision modificative.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité, d'inscrire au budget 2018, la décision modificative suivante :

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) - Compte 673 : + 300 €

Chapitre 11 (charges à caractère général) - Compte 6238 : - 300 €

❖ Questions et informations diverses

- Courrier de remerciements d'un agent du SIVU, suite au décès de sa maman.
- Suite au vote d'une enveloppe financière pour le remplacement de la salle informatique, et l'installation de 3 VPI dans les classes de primaire, la commande du matériel pour la classe mobile a été validée auprès de la Société EQUIANCE, de Saint Alban Leysse. Elle comprend 14 ordinateurs portables, un serveur et un disque dur externe pour le stockage. Le rangement des ordinateurs et le transport vers les classes, se feront à l'aide de 2 valises de transport NAO CASE. L'installation du matériel devrait se faire pendant les vacances de Noël.
- La commande correspondant à l'équipement de trois classes en VPI (Vidéo Projecteurs Interactifs) a également été validée auprès de la Société QUADRIA de Poisy (74). Elle comprend trois ordinateurs portables, et trois VPI, ainsi que le remplacement des tableaux des trois classes pas adaptés pour la projection. L'installation devrait avoir lieu également pendant les vacances de Noël.
- Quatre agents du SIVU ont participé à une formation en intra, proposée par le CNFPT, intitulée « Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 11 ans ». Des agents d'autres collectivités sont venus renforcer le groupe, qui comprenait au total 17 personnes.
- Actuellement les membres du Sivu vont engager une réflexion sur les nuisances sonores dans la cantine et la garderie, afin d'apporter des propositions au personnel et aux enfants. Ce groupe de travail va réfléchir en concertation avec l'ensemble des intéressés : le personnel encadrant et les enfants.
- La mise en place de la nouvelle réglementation du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données consiste dans une première phase à effectuer un audit de toutes les utilisations des données.
- Pour faire suite à une décision prise lors d'un précédent conseil, la Présidente propose aux membres du Sivu de se rencontrer, afin de déterminer l'emplacement d'un abri à vélos, tout en respectant la réglementation en vigueur.
- Un store de la cantine s'est cassé et l'autre est défectueux. Un devis a été établi afin de procéder à son remplacement, soit par un BSO (brise soleil orientable) ou par un store toile.
- D'autres devis vont être demandés afin de procéder à la l'élagage des arbres de la cour, situés côté hameau de l'école.
- L'élection des parents d'élèves a eu lieu en octobre dernier.
- Le SIVU a procédé à l'achat de deux sapins de Noël. Des cadeaux de Noël pour toutes les classes ont été commandés, ainsi que pour les enfants de la garderie.

- Les deux classes de PS/MS vont se rendre le jeudi 20 décembre 2018 au hameau du Père Noël, à Andilly en Haute Savoie.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 10 décembre 2018 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 11 décembre 2018

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef-lieu
73800 LA CHAVANNE